



Association  
**Henri Capitant**

# L'ORIGINALITE DU DROIT FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

14 septembre 2022 - 18H00

Cabinet Gide - Auditorium  
15 rue de Laborde - 75008 Paris

Inscription gratuite mais obligatoire, sur le site internet de l'Association  
[www.henricapitant.org](http://www.henricapitant.org)

Ce thème avait fait l'objet de la revue de droit bilingue Henri Capitant, en 2020.  
Les auteurs se réuniront autour de deux tables rondes pour débattre de cette question.  
Le socle théorique original du droit français de l'arbitrage international permet-il de  
construire un droit fort et inspirant ?  
Cette originalité est-elle aujourd'hui isolée ou partagée ?

#### 18H00 : Accueil

PHILIPPE DUPICHOT, Président de l'Association Henri Capitant, Directeur du Conseil scientifique du cabinet Gide

#### Propos introductifs

Michel SEJEAN, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Bretagne Sud, ancien directeur de la revue de droit bilingue Henri Capitant

Sylvain BOLLEE, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

#### 1ère table ronde : L'originalité du droit français de l'arbitrage international vue de l'intérieur

Modératrice Carole MALINVAUD, Avocat associée du cabinet Gide

Christophe SERAGLINI, Professeur de droit privé, Université Paris Saclay

Mathias AUDIT, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Maximin de FONTMICHEL, Professeur de droit privé, Directeur du Master Arbitrage et commerce international, Université Paris Saclay (UVSQ)

#### 2ème table ronde : L'originalité du droit français de l'arbitrage international vue de l'extérieur

Modérateur Sylvain BOLLEE, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Eduardo SILVA ROMERO, Avocat associé, Dechert LLP

Sébastien BESSON, Avocat, Levy Kaufmann Kohler

Lilian LARRIBERE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

#### 19H15 : Propos conclusifs

Christian CAMBOULIVE, Avocat associé du cabinet Gide

#### 19H30 COCKTAIL